**Appel à projets colloques 2026**

Préambule

Dans le cadre de l’appel à projets colloques 2026, la Région Bretagne, Rennes Métropole et Brest métropole s’associent dans une démarche de mise en commun de leurs calendriers et d’un formulaire de demande proposant un socle commun à remplir par les porteurs de projet bretons. Elle s’inscrit dans une volonté d’harmoniser, de structurer et de rendre lisibles les aides des collectivités à l’organisation de colloques sur le territoire breton.

Présentation

 

Le formulaire suivant est à remplir par les porteurs souhaitant solliciter un financement auprès de la Région Bretagne (***périmètre de bénéficiaires localisés dans le Finistère et le Morbihan***) et/ou de Brest métropole

 L’appel à projets de chaque collectivité conserve des spécificités propres liées aux objectifs et aux modalités d’instruction et d’intervention. Il est possible de les consulter en cliquant sur les liens suivants :

* Région Bretagne : https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-aux-colloques-internationaux/
* Brest métropole : [Brest\_metropole\_Dispositif\_Soutien\_Colloques\_2026.pdf](https://echanges.brest-metropole.fr/colloques/Brest_metropole_Dispositif_Soutien_Colloques_2026.pdf)

Ce tableau résume les principales caractéristiques des appels des deux collectivités :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Collectivité | Éligibilité | Priorités |
| Bénéficiaires | Localisation | Autres aspects |
| Région Bretagne | Établissements ESR etorganismes de recherche implantés en Bretagne | Sur le territoire breton | Colloques internationaux (de 40 participant.e.s minimum) comportant au moins 30% de chercheurs et chercheuses rattachés à un laboratoire étranger\*  | Inscription dans la **S3 bretonne** |
| Brest métropole | Établissement ESR,organisme de recherche-> **Implanté sur Brest métropole** | Sur le territoire de Brest métropole en priorité |  | **Axes prioritaires** :Mer – Numérique - Sciences du Vivant - Sciences Humaines et Sociales. |

\*Les écoles d’été, les séminaires, les manifestations de culture scientifique à destination du grand public et tout autre type de manifestation ne donnant pas lieu à des communications scientifiques ne peuvent prétendre à une aide de la Région Bretagne.

Calendrier (prévisionnel)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Publication de l’AAP | Date limite de dépôt des dossiers auprès de l’établissement porteur | Date limite de dépôt des dossiers validés par les établissements porteurs pour l’instruction  | Décision politique (*date prévisionnelle\*\**) |
| Région Bretagne | 23 septembre 2025 | Se renseigner auprès de l’établissement porteur | le 11 décembre 2025 | Entre mars et avril 2026 |
| Brest métropole | Mars 2026 |

Sont concernées par cet appel à projets, les demandes de colloques se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026. Les colloques se déroulant avant les dates de décision des financeurs ne pourront pas avoir l’assurance de l’obtention du financement sollicité avant leur déroulement.

\*\* Sous réserve du vote du budget 2026.

Modalités de remplissage du formulaire

* **Porteurs de projets :**

Pour les deux collectivités, vous devez remplir obligatoirement la partie commune du formulaire (pages 4 et 5) et joindre **tous** les documents suivants (*remplis avec les informations, prévisionnelles le cas échéant, connues au moment du dépôt de votre demande*) :

* Liste des membres du comité d’organisation
* Liste des membres du comité scientifique
* Liste des intervenants

***Dans les 3 pièces ci-dessus, préciser dans la mesure du possible, l’établissement d’origine et la nationalité des personnes mentionnées.***

* Programme prévisionnel du colloque/de la manifestation
* Appel à communication, le cas échéant
* Prospectus, posters et autres documents éventuels de promotion de la manifestation
* RIB et fiche SIRET (*uniquement en cas de changement récent ou si le bénéficiaire n’a jamais reçu de soutien du financeur jusqu’à présent*)

**IMPORTANT**: Une annexe supplémentaire spécifique à chaque collectivité est aussi à remplir par le porteur selon la ou les collectivités sollicitées.

 **Un dossier complet contient : la partie commune complétée, les pièces jointes et la ou les annexe(s).**

* **Établissement :**

Il vous est demandé d’instruire l’ensemble des demandes déposées sous votre tutelle *(voir Annexe Établissement p. 10).*

Modalités de dépôt du formulaire

*Cette partie fait référence au calendrier précisé ci-dessus.*

Les **porteurs de projet** sont invités à envoyer **leur dossier complet** à la direction/au service recherche de **l’établissement porteur**.

Chaque établissement détermine une date limite de dépôt des dossiers qui lui est propre, de façon à ce qu’il puisse transmettre l’**ensemble de ses dossiers validés et priorisés** **au plus tard le 11 décembre 2025** au contact référent Nathalie Iste colloques@aub.bzh . Il est demandé à chaque établissement d’accompagner ses dossiers d’une signature par demande *(format proposé en Annexe Établissement p. 10)* ou d’une lettre de soutien globale signée par le.la responsable de l’établissement et/ou son.sa représentant.e légal.e.

Les dossiers (formulaire et annexe(s)) seront ensuite analysés selon les modalités de chaque financeur.

A noter qu’en 2026, les dossiers financés par la Région Bretagne devront faire l’objet d’une demande d’aide déposée par l’établissement porteur sur le portail des aides Aiden (une demande regroupant l’ensemble des demandes sélectionnées pour l’établissement).

 

Partie commune

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande d’aide pour l’organisation de colloques, congrès et autres manifestations scientifiques** |
| Demande de subvention auprès de : (*plusieurs choix possibles, se référer aux critères de chaque financeur plus haut*)[ ]  Conseil régional de Bretagne[ ]  Brest métropole |
| Nature du projet :[ ] Colloque [ ]  Congrès [ ]  Autre manifestation scientifique, préciser : Dimension : [ ] Locale [ ] Régionale [ ] Nationale [ ] Internationale |
| Identification du projet |
| Acronyme :Intitulé en français :Thématique principale développée : |
| 1. Établissement demandeur
 |
| L'établissement demandeur est l'établissement bénéficiaire de la subventionNom : |
| Responsable scientifique de l’organisation de la manifestation  |
| Nom – Prénom :Fonction :Équipe/Unité de recherche :Adresse e-mail :Téléphone : |
| Réferents administratif et financierRéférent administratif de l’unité et/ou gestionnaire du colloque (*personne à contacter pour toute question administrative ou financière*): Nom – Prénom :Fonction :Institution de rattachement :Adresse postale :Adresse e-mail :Téléphone : |

|  |
| --- |
| 1. Projet
 |
| Dates prévisionnelles du colloque/de la manifestation (*entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026*) : |
| Lieu du colloque/de la manifestation :  |
| Le colloque/ la manifestation  est-il/elle organisé.e régulièrement : [ ] Oui [ ] NonSi oui, préciser les références et les lieux des éditions précédentes : |
| Description du colloqueDescription (*10-15 lignes*) [préciser les objectifs et le contenu de la manifestation : |
| Public visé par le colloque (*enseignant.e.s, chercheur.se.s, autres professionnel.le.s, étudiant.e.s, grand public*) *(****Préciser en 5 lignes****) : Il est obligatoire de préciser pour chacune de ces catégories le taux de participation prévisionnel.*Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre pressenti | Participant.e.s | Intervenant.e.s | TOTAL |
| Rattaché.e.s à un laboratoire/organisme français |  |  |  |
| Rattaché.e.s à un laboratoire/organisme hors de France  |  |  |  |
| **Au total** |  |  |  |

 |
| Retombées attendues du projet (développement de collaboration(s) scientifique(s), de partenariat(s), autres…) (*Préciser en 5-10 lignes*) :Livrables : Publications envisagées : [ ]  Oui [ ]  Non *Si vous le souhaitez, préciser en 3-5 lignes, maximum.* |
| Données sur l’organisation du colloque/de la manifestation |
| Comité d’organisation : [ ] Oui [ ] Non Comité scientifique international : [ ]  Oui [ ]  Non |
| Informations complémentaires (par ex., si vous souhaitez mettre en avant un élément différenciant sur les partenaires, une instance, une fédération internationale impliqué.e.s, …) |

Budget prévisionnel

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Budget prévisionnel
 |  |
| **DÉPENSES** | **RECETTES**  |
| **Nature** | **Montant** | **Origine** | **Montant** | **Demandé/Acquis** |
| Hébergement |  | Inscriptions (prix unitaire = XX €) |  |  |
| Restauration |  | Établissement |  |  |
| Frais de gala |  | Brest métropole |  |  |
| Déplacements |  | Région Bretagne |  |  |
|  |  | Autre collectivité (préciser) |  |  |
| Communication |  | Unité de recherche |  |  |
| Salaires et charges sociales des personnels non titulaires |  | Sociétés commerciales |  |  |
| Location de salle |  | Autres *(préciser)* |  |  |
| Autres (préciser) |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |  |
| \*Il est important de consulter les précisions demandées sur le texte de l’appel à projets de chaque financeur (cf. lien, p.1)Remarque : Il est attendu dans le budget d’indiquer uniquement des dépenses de coûts directs liés à l’organisation du colloque. |

|  |
| --- |
| Impact environnemental |
| **Les collectivités seront vigilantes à l'impact environnemental du colloque et encourageront les initiatives en faveur de*** **la réduction des émissions de gaz à effet de serre (promotion du co-voiturage et des transports en commun ; restauration proposant une alimentation moins carbonée, locale et de saison ; limitation des objets promotionnels …)**
* **la réduction des déchets (mise en place d’une démarche zéro déchet) et des consommations d’eau**
* **la sensibilisation des différents publics aux enjeux environnementaux.**

**Préciser les actions envisagées pour répondre à cet objectif :** |



Annexe Région Bretagne

|  |
| --- |
| Inscription du projet de colloque dans la stratégie régionale de recherche et d’innovation (S3) : |
| Le Conseil régional a adopté en 2020 sa Stratégie régionale Recherche et Innovation (S3 – Smart Specialisation Strategy) pour la période 2021-2027 intégrée dans le cadre plus global de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) votée en avril 2023. La S3 s’appuie sur 5 domaines d’innovation stratégiques (DIS) et un axe transversal visant à répondre aux enjeux des transitions. La nouvelle S3 est disponible sur l’Extranet dans la rubrique « Documents à télécharger », ou sur le site bretagne.bzh : https://www.bretagne.bzh/documents/strategie-regionale-de-recherche-et-innovations3-smart-specialisation-strategy-2021-2027/Un projet de colloque peut être rattaché à la S3 en s’inscrivant : - soit dans un domaine d’innovation stratégique (DIS) (et un levier thématique correspondant) ;- soit dans l’axe transversal (et un des leviers thématiques associés) ;- soit dans un domaine d’innovation stratégique (levier) et l’axe transversal. Un projet non rattaché à un DIS (« hors DIS) ni à l’axe transversal est un projet « hors S3 ». Veuillez cocher la.les case(s) correspondante(s) : |
| **Domaines d’innovation stratégiques** : [ ]  Économie maritime pour une croissance bleue [ ]  Énergies marines renouvelables [ ]  Navires du futur [ ]  Ports, logistique et transports maritimes [ ]  Sécurité maritime [ ]  Environnement, santé des océans et gestion du littoral [ ]  Bioressources et biotechnologies marines[ ]  Économie numérique sécurisée et responsable [ ]  Cybersécurité [ ]  Électronique [ ]  Photonique [ ]  Images et contenus/ Réseaux et IoT [ ]  Spatial [ ]  Technologies numériques sobres et responsables [ ]  Données et intelligence artificielle[ ]  Économie alimentaire du bien manger pour tous [ ]  Nouveaux systèmes de production agricole [ ]  Agriculture de précision [ ]  Consommation de demain [ ]  Usine Agro. du futur | [ ]  Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie [ ]  Technologies pour la santé [ ]  Handicap [ ]  Bien vieillir [ ]  (Bio)Thérapies innovantes [ ]  Prévention – nutrition – environnement - travail [ ]  Cosmétique[ ]  Économie de l’industrie pour une production intelligente [ ]  Matériaux [ ] Technologies liées à la production industrielle et technologies de production [ ]  Industrie des mobilités [ ]  Énergies [ ]  L’humain dans l’industrie et Usages[ ]  Hors DIS |
| **Insertion dans l’axe transversal** : [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, préciser la ou les priorités concernées ainsi que le ou les leviers associés : **Priorités**: [ ]  1-Transitions climatique et écologique [ ]  2- Cohésion et inclusion sociale Leviers : [ ]  Adaptation au changement climatique [ ]  Dialogue science/société[ ]  Atténuation/décarbonation et ENR [ ]  Jeunesse et vie étudiante[ ]  Économie circulaire et innovations frugales [ ]  Culture [ ]  Eau [ ]  Égalité et inclusion [ ]  Biodiversité  |
| Argumentaire sur l’inscription dans la S3 (*1 paragraphe : 5-10 lignes*) :*Il est possible d’expliquer pourquoi le projet de colloque ne peut s’intégrer dans la S3, le cas échéant.* |

Annexe Brest métropole

###### **1. Information sur le service dédié à l’accueil de congrès sur Brest**

Vous pouvez, si besoin, faire appel au Bureau des Congrès de Brest métropole. Ce service a en effet vocation à accompagner gratuitement tout porteur de projets à chaque étape de la mise en œuvre d’un événement.

Vous trouverez ci-après l’adresse de son site Internet : Bureau des Congrès de Brest métropole.

###### **2. Demandes d’accompagnement à Brest métropole**

**Ce volet concerne des demandes complémentaires éventuelles faites à Brest métropole. Celui-ci doit impérativement être complété et renvoyé en même temps que la demande de subvention. Dans le cas contraire, la demande ne pourra pas être étudiée.**

**2.1. Sollicitation d’un élu.e de Brest métropole : ouverture, intervention**

🞏 oui / 🞏 non

Si oui, merci de préciser le cadre, la date et l’heure souhaités…………………………..…………..………………………………

Indiquer, le cas échéant, noms et qualités des personnalités présentes: ……………………………………..……………….

**2.2. Réception\* :**

\**sous réserve de l'accord de Brest métropole et de la disponibilité des salons de l'Hôtel de Ville.*

🞏 oui / 🞏 non

Si oui, merci d’indiquer :

- les dates et heures souhaitées : ……………………………………………………………….……………………………...……………..….

- le nombre de participants à la réception : ……………………..………………………………………………………………..…………

*NB : veuillez prendre note que Brest métropole met activement en place une politique de santé publique visant à limiter au maximum le service de boissons alcoolisées au cours des réceptions qu'elle organise.*

###### **3. Accès de la métropole à l’évènement**

Dans le cas où une subvention serait accordée, Brest métropole pourra, à sa demande, bénéficier d’un accès à l’évènement (à titre gracieux) par l’attribution de quelques places (dans la limite de 3-4 maximum).

###### **4. Dans le cas où le bénéficiaire est une association :**

**Attestation sur l’honneur :**

Le représentant légal de l’association ou de la fondation déclare que l’association souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Fait à : …………………………………….. Le : ……………………..

Signature :

Annexe Établissement

*L’instruction par l’établissement peut être remplie sur chaque dossier pris individuellement sur le format proposé ci-dessous ou de façon groupée dans une lettre de soutien globale sous format libre. Dans tous les cas, il est demandé que le document d’instruction soit signé par le.la responsable de l’établissement et/ou son.sa représentant.e légal.e (voir Modalités, pages 2-3).*

|  |
| --- |
| **Décision du Conseil Scientifique/Commission de la recherche de l’établissement ou responsable de l’établissement :** [ ]  Avis favorable**Responsable de l’organisme de tutelle :** Nom-Prénom :Signature : |